|  |  |
| --- | --- |
|  | **30ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant**  **Modèle d'engagements et d'initiatives des États parties** |

1. **Compte tenu des engagements que nous avons pris en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs, le cas échéant, nous avons pris les mesures suivantes pour souligner notre engagement à promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant à l'occasion du30ème anniversaire de la Convention :**

* **Quoi ?** *(Veuillez indiquer une mesure spécifique et mesurable qui sera prise pour mettre en œuvre la Convention, par exemple l'enregistrement des naissances pour tous les enfants ; l'accès accru des enfants en situation de handicap à une éducation inclusive ; la désinstitutionalisation de tous les enfants de moins de XX ans.)*
* **Pourquoi ?** *(Veuillez fournir les raisons qui justifient les mesures à prendre, par exemple : XX enfants ne sont pas enregistrés à la naissance ; la majorité des enfants en situation de handicap ne fréquentent pas l'école ordinaire ; XX des enfants vivent actuellement dans des institutions de protection de remplacement.)*
* **Comment ?** *(Veuillez fournir des informations sur les mesures envisagées et les ressources allouées pour mener à bien cette action, par exemple par le biais d'une politique, d'une stratégie, d'un programme ou d'activités nationales, par exemple en mettant en œuvre un programme national d'enregistrement des naissances ; en adoptant une politique nationale d'éducation inclusive ; en établissant un système de placement familial pour les enfants qui ne peuvent rester avec leur famille. Cela pourrait également inclure des informations sur la manière dont l'impact de cette action sera évalué.)*
* **Quand ?** *(Veuillez indiquer une date limite dans les 5 prochaines années pour la réalisation de cette action, par ex. d'ici 2022).*
* **Qui ?** *(Veuillez indiquer le nom du ministère ou de l'organisme gouvernemental qui dirigera la mise en œuvre et le suivi de cette action, ainsi que des partenaires d'exécution, y compris des organisations de la société civile et des organisations pour enfants, par exemple le Ministère des affaires sociales ou le Cabinet du Premier Ministre en collaboration avec XX organisations de la société civile.)*

1. **Pour célébrer le30ème anniversaire de la Convention, nous avons prévu ce qui suit :** *(Veuillez fournir des informations, y compris les dates et lieux, sur les manifestations ou activités prévues par l'État partie pour célébrer le 30ème anniversaire de la Convention.)*